

Protection des données

- ◆ Depuis la réunion du groupe de travail du 15 juin 1999, les membres de l'industrie (Institut canadien pour la protection des cultures, ACMSC, fabricants de produits génériques) ont tenu des réunions et des discussions dans le but de régler les différences décelées dans les premières propositions de l'ICPC et des fabricants de produits génériques.
- ◆ La dernière réunion entre l'ARLA et l'industrie a eu lieu le 12 octobre.
- ◆ Les travaux progressent, et toutes les parties sont satisfaites du degré d'harmonisation.



Protection des données **Vision :**

- ◆ Le Canada adhère aux principes de propriété intellectuelle qui assurent la sécurité de la plupart des bases de données actuelles, reflétant une protection équitable des données et une juste compensation à leur égard.



Protection des données **Buts :**

- ◆ Facile à comprendre, prévisible et en temps opportun.



Protection des données Principes :

- ↑ conforme aux droits de propriété intellectuelle
- ↑ compensation juste à l'égard des données, fondée sur la valeur des données, la valeur marchande des données et le moment de leur entrée
- ↑ en accord avec les normes canadiennes de fabrication pour ce qui concerne la sécurité des humains et de l'environnement



Protection des données **Voie :**

- ◆ Avant-projet de l'industrie - Homologation spécifique par produit (III)
- ◆ → étude et commentaires par l'ARLA
- ◆ → ajustements par l'industrie
- ◆ → consultation des intervenants
- ◆ → changement de la politique de l'ARLA



Protection des données Entente :

- ◆ définition de données protégées et indemnisables
- ◆ formule de la valeur des données
- ◆ processus d'indemnisation
- ◆ calendrier/date d'homologation



Protection des données Discussion continue :

- ◆ valeur des données
- ◆ définition de similarité et d'équivalence des caractéristiques chimiques
- ◆ usages limités/incitatif



Protection des données Prochaines étapes :

- ◆ avertir le CCGE de l'état d'avancement des travaux
- ◆ préparation de la huitième ébauche d'ici le 22 novembre pour étude plus approfondie par l'entremise de divers processus au sein des groupes sectoriels
- ◆ rencontre du Groupe de travail et de l'ARLA au cours de la troisième semaine de janvier afin d'éclaircir les incertitudes décelées lors de la réunion du 12 octobre

